

PAR COURRIEL :

Montréal, le 27 août 2015

**Objet :** Demande d'accès aux documents pour le lot 1 875 955 Cadastre du Québec,  
sur la rue Bureau et 94<sup>e</sup> avenue, Montréal (Dossier 7610-06-01-08343-10)

**V/Réf**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 août dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Approbation d'un plan de réhabilitation datée du 4 août 2015; 2 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p.j. (articles et recours)

**Bureau de Montréal**  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 873-5662  
Courriel : [isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mdelcc.gouv.qc.ca](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca)

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Québec, 4 août 2015

**APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 31.54)**

Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7610-06-01-08343-10  
401275228

**Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation du 18 juin 2015, reçue le 25 juin 2015 et complétée le 27 juillet 2015, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel qu'il est décrit dans le document intitulé : « Plan de réhabilitation » et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Excavation de sols contaminés, visant à atteindre les valeurs limites réglementaires de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Pour les aires de jeu demeurent applicables, sur une épaisseur d'au moins un mètre, les valeurs limites réglementaires de l'annexe I du RPRT. Les sols contaminés excavés seront gérés conformément aux dispositions du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*. S'il y a lieu, l'eau souterraine recueillie sera également gérée conformément à la réglementation.

Les travaux seront réalisés sur le lot 1 875 955 du cadastre du Québec, à Montréal. Le terrain est situé au côté nord de la 94<sup>e</sup> Avenue et il est délimité à l'est par le fleuve Saint-Laurent, au nord par la 96<sup>e</sup> Avenue et à l'ouest par la rue Bureau.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation d'un plan de réhabilitation :

- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 18 juin 2015, signée par monsieur Martin Coutu, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques de la Ville de Montréal, à laquelle étaient joints une évaluation environnementale phase I, une caractérisation environnementale phase II, un plan de localisation, un chèque au montant de 1 124,00 \$, un plan de réhabilitation, un avis de contamination accompagné du résumé et de l'attestation du résumé de l'étude de caractérisation;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par madame art 53-54, de la firme<sup>art 23-24</sup>, le 17 juillet 2015, accompagné d'un addenda au plan de réhabilitation;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par madame Elaine Richer, du Service de l'environnement de la Ville de Montréal, le 27 juillet 2015, auquel étaient joints le formulaire d'attestation d'étude de caractérisation et la grille d'attestation d'étude de caractérisation.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Christyne Tremblay  
Sous-ministre